



MAIRIE DE
GARENNES-SUR-EURE
(27780)
4, place de la Mairie

Extrait des procès-verbaux des constats d'abandons de concessions

Vu le 22 septembre 2017 à 10 h au cimetière communal, en présence de Monsieur Daniel DOUARD, Maire de GARENNES SUR EURE et de Monsieur David DEGENETAIS, Chef de la police municipale mutualisée,

Vu l'article L 2223-13 et suivants du code général des collectivités territoriales autorisant les communes à reprendre les concessions en état d'abandon,

Considérant que pour les concessions figurant au tableau joint au présent procès-verbal, il a été constaté le non entretien des tombes et que certaines supposaient d'être en état d'abandon,

Considérant que les adresses des concessionnaires sont restées inconnues, ainsi que les noms et résidences de leurs descendants ou successeurs éventuels,

Considérant que sur certaines sépultures il n'a pas été possible d'identifier le nom et l'adresse de la personne en charge du dernier entretien,

Considérant qu'aucune personne ne s'est manifestée lors de la visite de constat d'abandon,

Vu le 1^{er} procès-verbal constatant l'état d'abandon supposé de sépultures dont la liste a été annexée qui a été affiché du 27 septembre 2017 au 27 octobre 2017,

Vu le 2^{ème} procès-verbal constatant l'état d'abandon supposé de sépultures dont la liste a été annexée qui a été affiché du 13 novembre 2017 au 13 décembre 2017,

PRÉCISE qu'un 3^{ème} procès-verbal a été établi pour chaque concession figurant au tableau joint.

L'ensemble des procès-verbaux, ainsi que les documents afférents aux concessions, peuvent être consultés en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

INVITE les successeurs, descendants ou toute autre personne à rétablir sa concession en bon état d'entretien, faute de quoi la commune pourra effectuer la reprise de la dite concession dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales.

INDIQUE que ce procès-verbal sera affiché aux portes de la Mairie et à celles du cimetière communal à compter du vendredi 29 décembre 2017 et jusqu'au 29 janvier 2018 inclus.

Fait à Garennes sur Eure, le 29 décembre 2017

Le Maire,
Daniel DOUARD

